



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS  
DU FINISTÈRE

# La pêche du poulpe en Bretagne



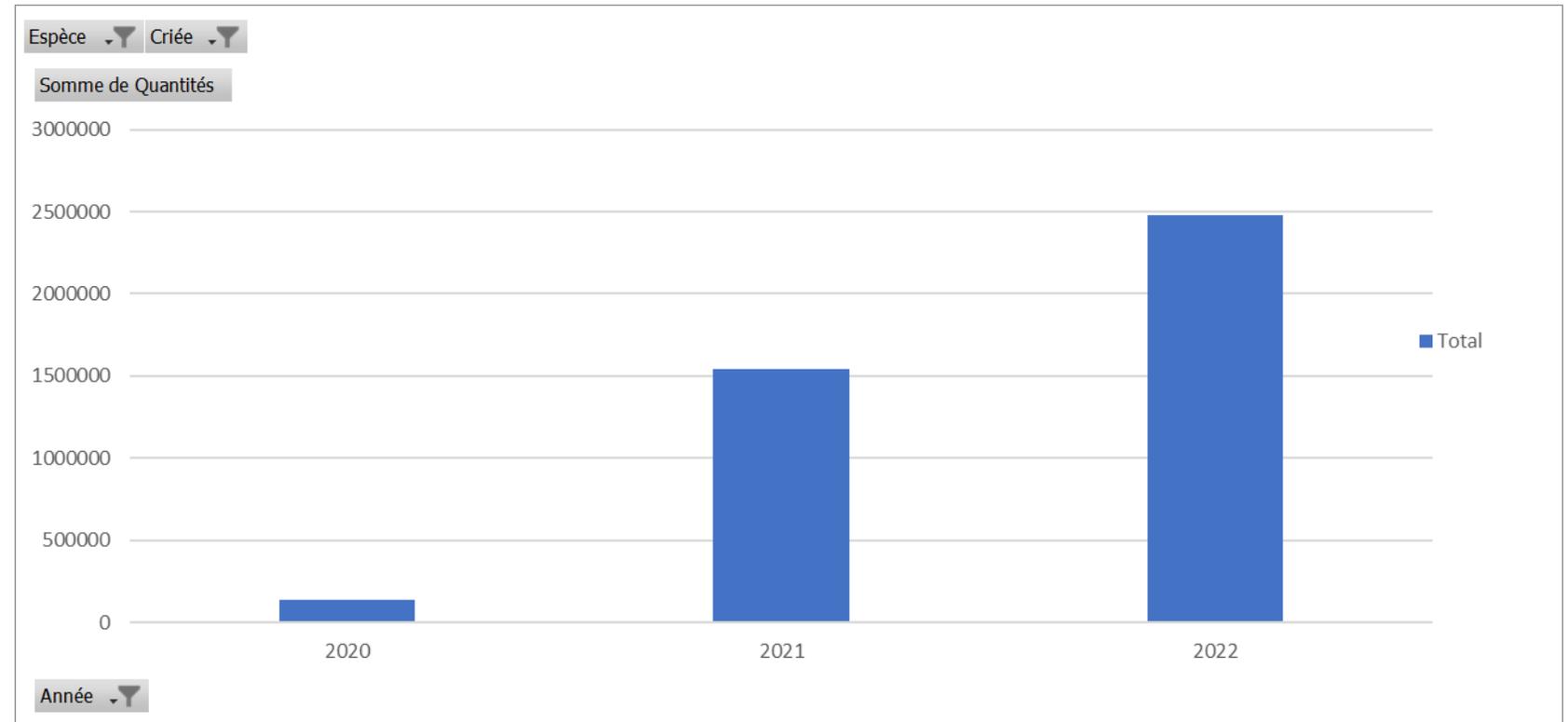
# Carte des ports de la Bretagne



# Les débarquements de 2020 à 2023

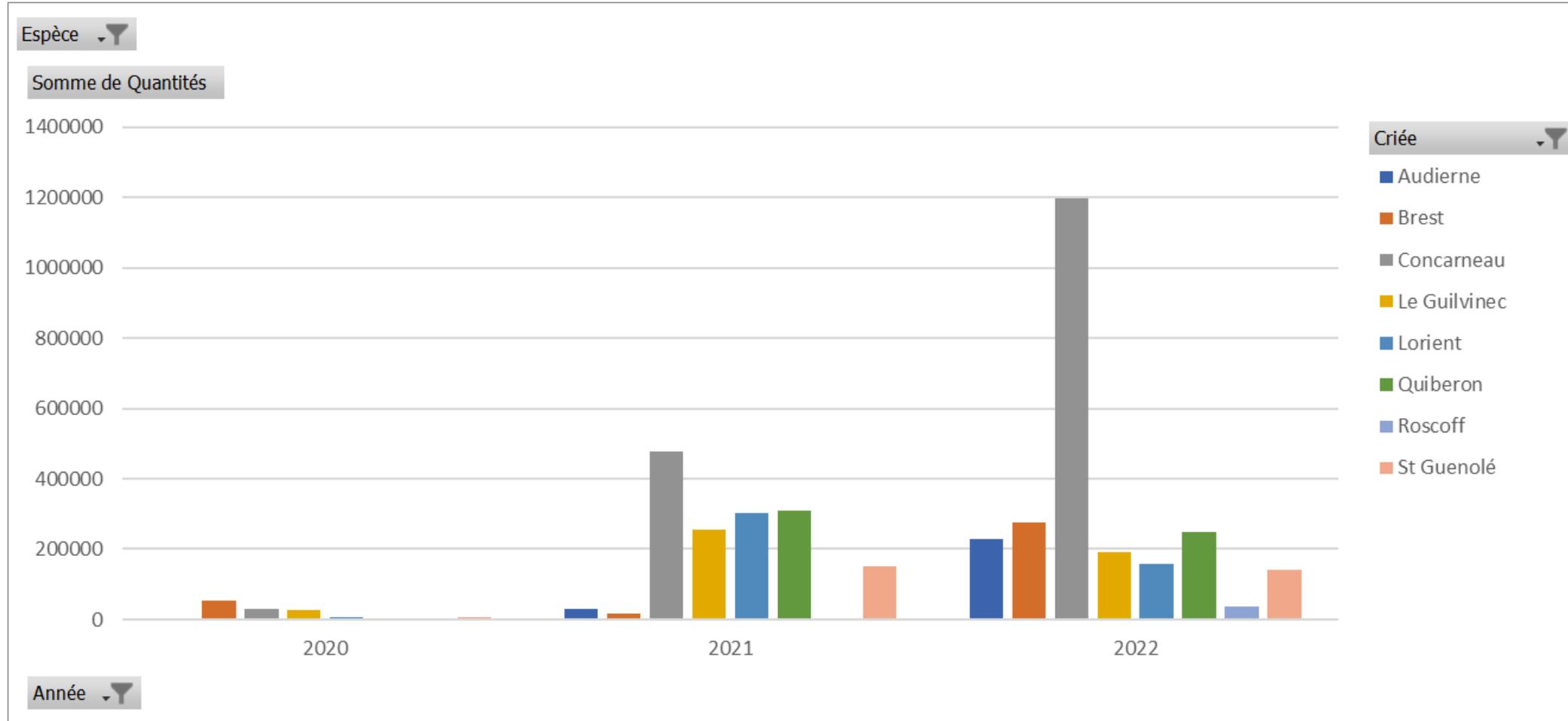
En 2020,  
« année classique »  
de production, la  
bretagne avait une  
production de 130 t

2021 on passe à 1  
500 t et  
2 500t en 2022



# Les débarquements de 2020 à 2022

Concarneau,  
Port le plus  
important de  
débarquement



# Les débarquements en 2020



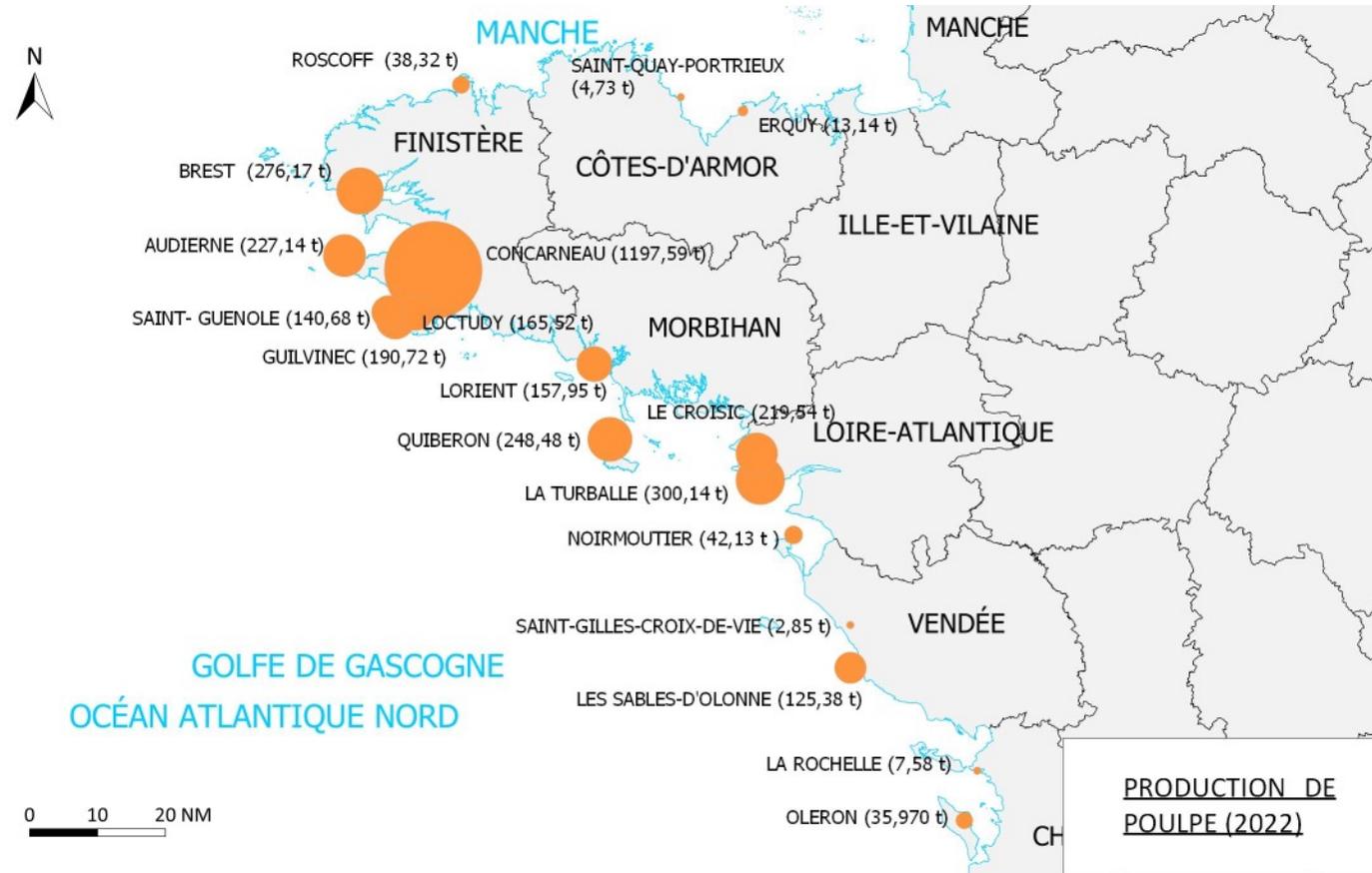
Projection : Mercator / Syst. coord. : WGS 84 - Sources : CRPMEM / Fond carto. : IGN, Shom, GSHHG - Carte réalisée par le CRPMEM Bretagne, mai. 2023

# Les débarquements en 2021



Projection : Mercator / Syst. coord. : WGS 84 - Sources : CRPMEM / Fond carto. : IGN, Shom, GSHHG - Carte réalisée par le CRPMEM Bretagne, mai. 2023

# Les débarquements en 2022



Projection : Mercator / Syst. coord. : WGS 84 - Sources : CRPMEM / Fond carto. : IGN, Shom, GSHHG - Carte réalisée par le CRPMEM Bretagne, mai. 2023

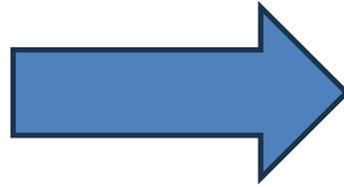
# Les changements de pratiques



L'explosion des biomasses de poulpe a créé un engouement des pêcheurs qui se sont reconvertis dans la ligne en 2021 puis dans le casier en 2023

En 2021, il n'y avait aucune réglementation pour pêcher le poulpe, donc aucune contrainte

# Changement des engins de pêche



# Quels sont les navires ?

Essentiellement des navires de  
moins de 12m  
de 1 à 3 personnes embarquées



# La réglementation

Avant 2021, aucune réglementation sur cette espèce, ni sur l'engin, ni sur un niveau de capture, ni sur les types de bateaux pouvant le pêcher;



# La réglementation

A partir de 2022:

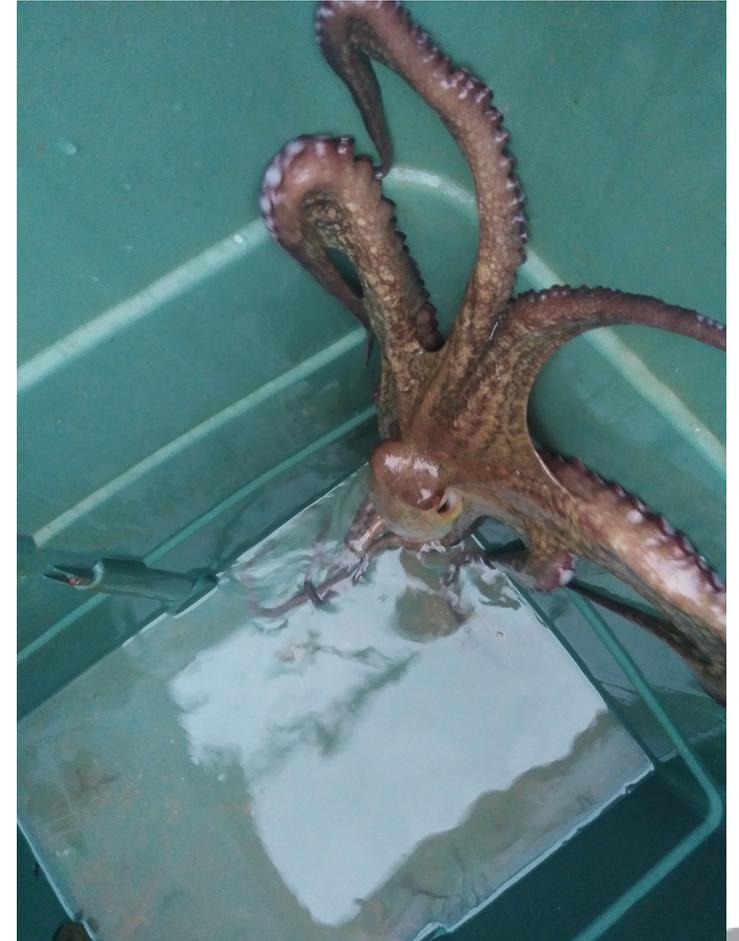
Règlementation sur toute la Bretagne et plus particulièrement sur le Finistère Sud

Les restrictions:

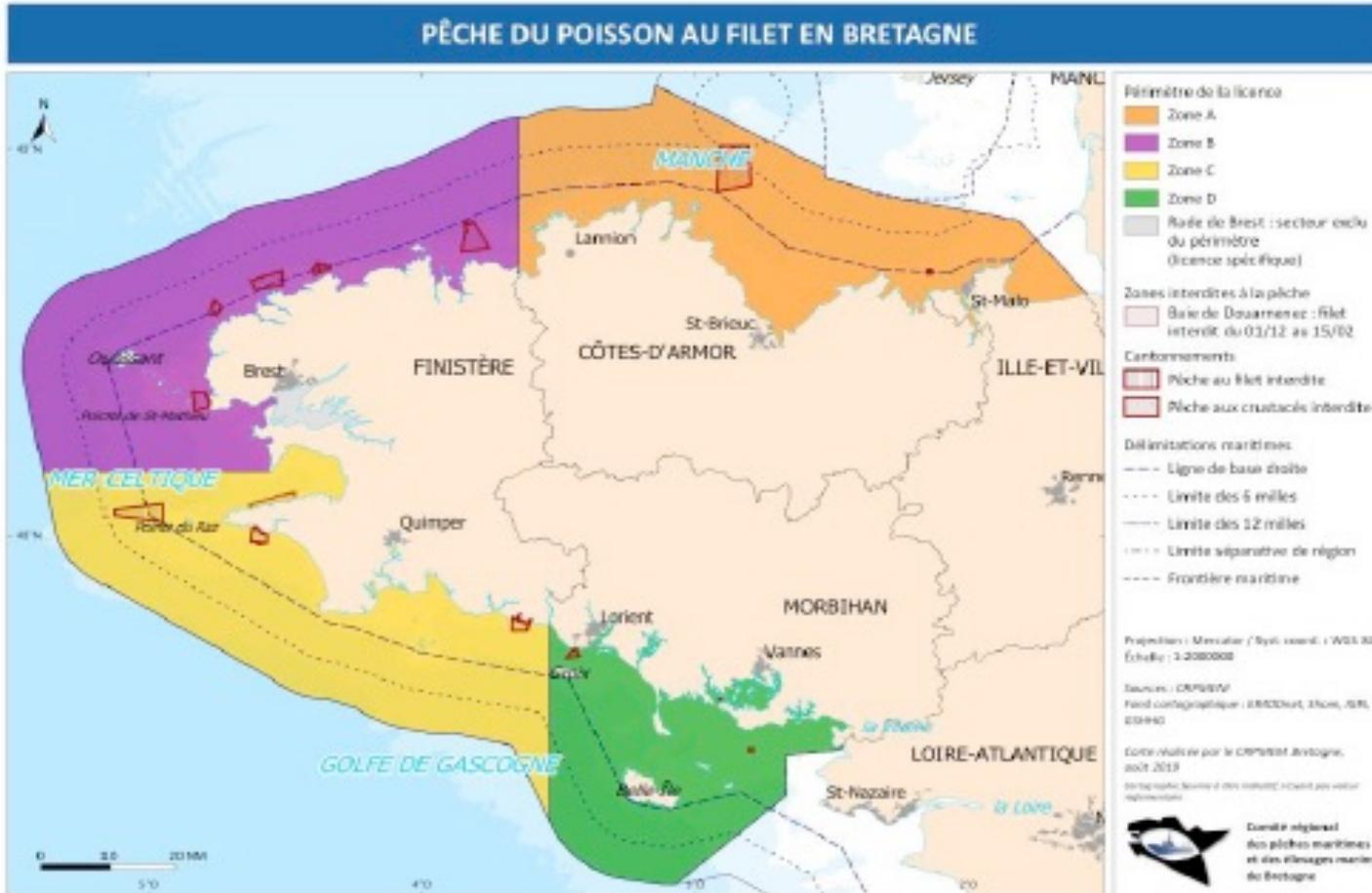
Nb de casiers

Format des casiers à certaines période de l'année

Zone interdite aux casiers



# La réglementation



**En 2023, Mise en place d'une licence pour le Finistère en 2 zones:**

- en violet Finistère Nord
- en jaune Finistère Sud

**Mise en œuvre le 01 septembre 2023**

# La réglementation

- Plus de 200 navires qui auront un accès Finistère Sud
- Plus de 170 navires qui auront un accès Finistère Nord

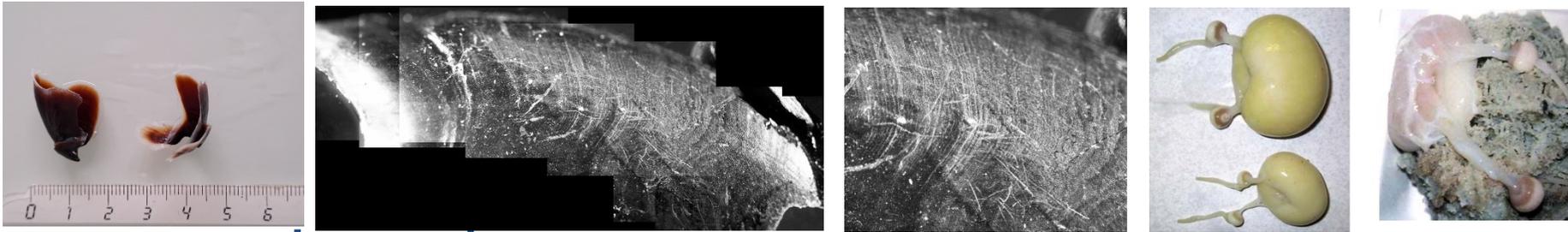
## Les principaux points

- 200 casiers par homme embarqué avec max de 500 casier
- production max de 10t pour certains navires (97 navires sur les 200 navires du Finistère Sud) les autres sont en illimités
- production au casier limités à 3t pour certains navires ( 50 navires sur les 170 navires) Les autres sont en illimités

# Les projets d'études

## Le projet Poulpe Fiction avec Ifremer et le MNHN

- Données biologiques



- Données de rendement avec embarquement sur navires

- Travail sur les modèles de gestion du poulpe dont voyage en Espagne avec les professionnels en juin 2023

# Les projets d'études



Visites des ports des  
Asturies

Rencontres avec les  
professionnels

Un partage d'expérience  
très important pour nous